



Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 2 juillet 2020

Droit de préemption urbain :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

- D 415, 1 250 m², 8 allée des cerisiers appartenant à Mme GUEMENE Corinne
- C 2074 d'une superficie totale de 2 947 m², sise 7 rue des Pohardières appartenant à Mr THIRIET Cédric et Mme BIGOT Bertille
- C 1726 d'une superficie totale de 1 387 m², sise 11 chemin de la vieille cure appartenant à Mme BOUCHE Aurélie
- ZN 103 et 104 d'une superficie totale de 1 174 m², sises 4 la Guimaurais appartenant aux consorts LANDAIS
- YC 257 – 2 384 m² – sise 32 rue de la Forêt appartenant à Mme RAIMBAUD Marthe
- C652, 1737, 1772, 1774, 1776 - sises 2 impasse des tilleuls appartenant à Mr MEDARD Patrick

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire RG Cadou de Chateaubriant

à hauteur de 400.83 € pour un enfant de la commune scolarisé en section ULIS

Cimetière : procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Prorogation du délai initialement fixé au 30/11/2019 afin de laisser aux familles jusqu'au 30 juin 2021 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant et de manière à passer la fête de la Toussaint 2020

Mission d'assistance technique entre la commune et le Département pour l'assainissement collectif

Convention avec le département pour une période de 3 ans à raison de 15.37 €/an pour les visites d'assistance des 2 stations d'épuration, d'autosurveillance des stations et bilan annuel

Travaux de désamiantage et démolition – maison au 27 rue des Frères Templé et une partie du hangar

Le conseil municipal retient l'offre pour le désamiantage l'entreprise de TECHNIDEM de BONCHAMP (53) pour 27 890 € HT et pour les travaux de démolition PI DEMOLITION de LA PREVIERE (49) pour 14 600 € HT

Travaux qui seront réalisés durant la dernière quinzaine d'août pour un début des travaux de la société AGES et VIE début septembre 2020

SCOLARITE

Coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2019

- élève de la maternelle scolarisée à 1 323.72 €
- élève du primaire à 324.18 €

Ces montants servent de référence pour fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement due par les communes extérieures, pour leurs élèves fréquentant l'école publique pour l'année scolaire 2020/2021 (soit 7 élèves de la commune du Grand-Auverné)

FORFAIT COMMUNAL avec l'école Ste Marie pour les élèves domiciliés dans la commune

Fixé à 1 288,72 € pour un élève de la maternelle
de 289,18 € pour un élève du primaire

PASSAGE DE LA LIASON CYCLABE EN AGGLOMERATION

Le tronçon proposé par le département via la route d'Abbaretz n'a été validé. Il va être demandé au département un passage via le chemin de la station d'épuration et chemin de la vieille cure

Création d'une commission « urbanisme »

pour la prescription de la révision du PLU et traiter les dossiers plus importants en la matière

Référent Yannick CHANTOME , autres membres Jean-Yves GICQUEL, Christophe GUITTET, Nicole BELLEIL

Divers :

- comptes-rendus des réunions de chantier de l'espace sportif avec une fin de travaux fin août, du conseil d'école du lundi 29 juin 2020, du passage de la commission sécurité pour l'ensemble polyvalent le mercredi 24 juin 2020, de l'homologation du terrain moto-cross le jeudi 25 juin 2020, du rapport de contrôle « aire de jeux et équipements sportifs...

- participation aux frais de destruction des frelons sur le territoire communal : la commune se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la lutte contre le frelon asiatique à destination des particuliers sur le territoire de la commune uniquement pour des interventions simples et accessibles avec l'utilisation d'aérosols pour la destruction des nids moyennant une participation de 30 €

- Commission communale information communication : membre supplémentaire Mme Yannick CHANTOME

- Participation financière de la commune pour la stérilisation des chats errants de la commune : les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Afin de limiter la prolifération des chats errants, les frais d'identification et de stérilisation seront pris en charge par la commune à hauteur de 10 chats par année en partenariat avec le cabinet vétérinaire ARCALYS de Chateaubriant

Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations du conseil municipal

(du 15 juin au 1^{er} juillet 2020)

- Devis acceptés en TTC
 - LA CELTIQUE INDUSTRIELLE : peinture des vestiaires du foot : 5 048 €
 - LA CELTIQUE INDUSTRIELLE : peinture cloche, jardinières, espace kiné : 1 185 €
 - ANVOLIA :remplacement du circulateur solaire Herbier des Ages : 1 178 €
 - ANVOLIA :remplacement du démarreur progressif du compresseur : 1 032 €
 - NORMEO : remplacement de cartouches CO2 salle polyvalente : 84 €
 - QUENTIN Christophe : suivi classement archives mairie : 350 €
 - SEDI Equipement : fournitures administratives 251 €
 - MAC : changement de marteau 391 €
 - JARDILAND : fourniture arbustes et vivaces pour jardinières 184 €

- Concession de cimetière :
 - Renouvellement concession pour Mme COUSIN née MORIO
(depuis le début de l'année 15 renouvellements de concession)

 - Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 15 septembre 2020

Affiché le 7 juillet 2020

Le Maire,
MP GUERIN

